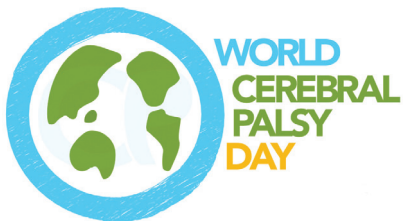


JOURNÉE MONDIALE DE LA PARALYSIE CÉRÉBRALE

- La FFAIMC : La Fédération Française des Associations d'Infirmités Motrices Cérébrales (29 associations sur le territoire national qui agissent pour La Paralyse Cérébrale).
- La Paralyse Cérébrale résulte de lésions survenues sur le cerveau en développement du fœtus ou du nourrisson. Chaque année, en France, 1500 nouveau-nés sont touchés; c'est une naissance sur 450. La Paralyse Cérébrale est la première cause de handicap moteur de l'enfance.
- Créée en 1991, La Fédération est régie par la loi 1901 (reconnue d'utilité publique décret 19 mai 1992).
- Journée Mondiale de la Paralyse Cérébrale, vendredi 06 octobre 2017, dans plusieurs régions : Ile de France, Auvergne Rhône-Alpes, Bretagne, Nouvelle-Aquitaine.



La Journée Mondiale de la Paralyse Cérébrale est un mouvement social. Ce projet est destiné à changer la vie des personnes atteintes d'une Paralyse Cérébrale et celle de leur entourage. Il est conçu pour rassembler des idées venant du monde entier et faire de ces idées une réalité. Le projet est soutenu par des organisations dans plus de 30 pays.

La FFAIMC veut sensibiliser les décideurs politiques, le grand public, les donateurs, les partenaires potentiels sur la Paralyse Cérébrale; ainsi que ses conséquences pour les personnes atteintes et leur entourage. Une visibilité qui permettra aussi, l'impulsion forte du financement de la recherche sur la pathologie et l'accompagnement des personnes touchées par l'handicap (www.fondationparalysiecerebrale.org).

La Paralyse Cérébrale résulte de lésions survenues sur le cerveau en développement du fœtus ou du nourrisson. Ces lésions, non progressives sont la cause d'un ensemble de troubles permanents du mouvement et de la posture.

Aujourd'hui dans le monde, on recense 17 millions de personnes atteintes de Paralyse Cérébrale. Ce qui signifie qu'environ 350 millions personnes sont étroitement liées à un enfant ou un adulte porteur.

SUR LA FFAIMC

La Fédération Française des Associations d'Infirmes Moteurs Cérébraux (FFAIMC), reconnue d'utilité publique en 1992, fédère des associations représentant les personnes paralysées cérébrales, les aidants familiaux et professionnels à travers 29 associations locales.

La FFAIMC a pour but de coordonner les actions communes de ses associations adhérentes, d'établir une solidarité entre elles, de favoriser la recherche et représenter plus efficacement les associations auprès des pouvoirs publics lorsque une action collective est nécessaire.

La FFAIMC agit pour co-construire des réponses concrètes pour les droits et une meilleure qualité de vie des enfants et des adultes dont les déficiences et les incapacités se sont révélées avant, pendant, ou peu après leur naissance, ce qui est l'une des caractéristiques de la Paralyse Cérébrale.

POUR PLUS D'INFORMATIONS www.ffaimc.org

Ana Grupalli
Assistante du Président

04.72.16.33.45
ana.grupalli@ffaimc.org

Jacky Vagnoni
Président

06.75.37.67.91
jacky.vagnoni@ffaimc.org

Jean-Claude Graindorge
Chargé de communication

06.81.57.55.49
jcg.communication@ffaimc.org

Siège Social : F.F.A.I.M.C. – 68, Boulevard de Port Royal 75005 Paris

SIRET : 383 820 420 00032 / CODE APE : 8720A

Fédération déclarée d'utilité publique par décret du 19 mai 1992